

COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2024

Le 02 septembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

- Conseillers en exercice : 15

- Présents : 13

- Absents: 02

- Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal 26 août 2024

PRESENTS : MM. BRAND Xavier, DEBORNES Stéphane, BOUCLIER Sandra, LAMOT Anthony, WOLF Denis, FIGUEIREDO Thomas, MANIGUET Jérôme, MENDES D'OLIVEIRA Sandrine, L'HUILLIER Benoît, DARD Annelise, VIRET Sidonie, MONTANT Odile, GAILLARD Christophe

ABSENTS et ABSENTS EXCUSES :, HERLEDDER Thomas, LAVERRIERE Jérémy

SECRETAIRE : Odile MONTANT

DELIBERATION 20240701 – DELIBERATION PROCEDANT A LA MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

En application des articles L. 2122-1 et L 2122-2 du CGCT la commune peut disposer de plusieurs adjoints,

Par délibération 20200302 du 25 mai 2020, le conseil municipal avait fixé le nombre d'adjoints à deux.

Vu la reprise du service périscolaire, je vous propose de modifier le nombre d'adjoints par délibération et de le porter à trois.

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la création d'un troisième poste d'adjoints.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire

Odile MONTANT

Le Maire

Xavier BRAND



ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT

Monsieur le Maire demande de procéder à l'élection et propose la candidature de Mme Mendes d'Oliveira Sandrine, comme troisième adjoint.

Aucune autre candidature ne s'est proposée.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

3ème Adjoint

Proclamation des résultats

Nombre de Bulletins	13
A DEDUIRE : Bulletins nuls	13
	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	13
Majorité absolue	13

Mme MENDES D'OLIVEIRA 13 voix (treize)
Sandrine.....
Ont obtenu M..... voix (.....)
M..... voix (.....)

Mme MENDES D'OLIVEIRA Sandrine est proclamée adjointe.

DELIBERATION 20240702 -FIXATION INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ,
- Vu Article L2123-23 CGCT modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 92 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
- Vu la délibération 20200302 le 25 mai 2020,
- Vu la population légale en vigueur en 2024 de 555 habitants soit plus de 500 habitants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire élus,
- Vu la délibération 2024/07/01 du 02 septembre 2024, modifiant le nombre d'adjoints,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants (taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la Fonction Publique conformément au barème fixé par le code Général des Collectivités Territoriales):
-le Maire percevra une indemnité égale au taux maximum prévu par la loi soit 40.30%.
-chaque adjoint percevra une indemnité égale au taux maximum prévu par la Loi 10.7%
- **PRECISE**, que les montants ci-dessus indiqués suivront les revalorisations de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique et que les crédits correspondants seront inscrits au Budget.
- **DEMANDE** à Madame la sous-préfète de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

La secrétaire

Odile MONTANT

Le Maire

Xavier BRAND

Annexe à la délibération du 02 septembre 2024 concernant l'indemnité du Maire et des Adjointes

TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS
Commune de plus de 500 hts

A compter du 25 mai 2020

Nom et Prénom	Fonction	% indice brut terminal de la fonction publique	Montant brut
BRAND Xavier	Maire	40.30 %	1 656.53 €
DEBORNES Stéphane	1 ^{er} Adjoint	10.7 %	439.82 €
BOUCLIER Sandra	2 ^e Adjoint	10.7 %	439.82 €
MENDES D'OLIVEIRA Sandrine	3 ^{ème} Adjoint	10.7%	439.82 €

DELIBERATION 20240703 - ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS EN FORET COMMUNALE DE VOVRAY EN BORNES

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. NICOT François-Xavier de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :**

- 1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2025 présenté dans le tableau ci-annexé.
- 2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation.
- 3 – Précise, pour ces coupes validées, la destination des coupes et leur mode de commercialisation.
- 4 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après.

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre du bois en accord avec la municipalité.

5 - En cas de lot de faible valeur et en l'absence de dangerosité signalée par l'ONF, le Conseil Municipal autorise l'ONF à procéder la vente de gré à gré des bois sur pied aux particuliers à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

M. le Maire ou son représentant assistera aux martelages de la parcelle 8

Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire

Odile MONTANT

Le Maire

Xavier BRAND



DELIBERATION 20240704 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR – DE LA CANTINE GARDERIE ANNEE 2024/2025

Vu la délibération 20240405 du 03/06/2024,

Monsieur le Maire donne la parole à Sandrine Mendes d'Oliveira, présidente de l'Entente, qui informe les membres du conseil municipal qu'il convient de modifier le règlement intérieur pour l'année scolaire 2024/2025.

Elle donne lecture des modifications proposées du règlement intérieur :

7.1.4 AIDE AU SERVICE DE CANTINE

Le choix est laissé aux parents de participer au service de cantine sur la base du volontariat.

Cela permet aux familles :

- de participer au bon déroulement du service*
- de se rendre compte de l'attitude des enfants hors temps scolaire*
- de constater la qualité des repas servis*

Les familles participant au service auront la gratuité du repas pour leur ou leurs enfant(s) le jour de la présence d'un des parents.

Vous devrez effectuer ces aides de 11h20 à 13h15. Une seule réservation par jour et par parent est possible.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE** les modifications à compter de la rentrée scolaire 2024.
- APPROUVE** le règlement intérieur des services périscolaires 2024/2025.
- DEMANDE** à Madame la sous-préfète de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire

Odile MONTANT

Le Maire

Xavier BRAND



FEUILLET DE CLOTURE

SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2024

- DELIBERATION 20240701 DELIBERATION PROCEDANT A LA MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
-
- ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT
- DELIBERATION 20240702 FIXATION INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- DELIBERATION 20240703 ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS EN FORET COMMUNALE DE VOVRAY EN BORNES
- DELIBERATION 20240704 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE GARDERIE ANNEE 2024/2025

Etaient présents : MM. BRAND Xavier, DEBORNES Stéphane, BOUCLIER Sandra, LAMOT Anthony, WOLF Denis, FIGUEIREDO Thomas, MANIGUET Jérôme, MENDES D'OLIVEIRA Sandrine, L'HUILLIER Benoît, DARD Annelise, VIRET Sidonie, MONTANT Odile, GAILLARD Christophe

Fait et délibéré le 02 SEPTEMBRE 2024 et ont signé le maire et le secrétaire de séance.

La secrétaire de séance

Odile MONTANT

Le Maire

Xavier BRAND



